



Communiqué de presse

Le microcrédit « mobilité », tremplin pour l'inclusion



D'après une enquête réalisée auprès de 246 personnes ayant obtenu un microcrédit consacré à l'acquisition d'un véhicule, **le microcrédit est vecteur d'emploi et d'insertion socioprofessionnelle.**

Le microcrédit a un impact favorable sur l'insertion professionnelle à court terme: directement après le crédit, 8 personnes sur 10 sont à l'emploi, alors qu'elles n'étaient que 4 sur 10 avant le crédit.

Le microcrédit a un impact favorable sur l'insertion socioprofessionnelle à moyen terme : dans un intervalle de un à quatre ans après avoir obtenu le microcrédit, 6 personnes sur 10 sont encore à l'emploi.

En 2004, en collaboration avec la Région wallonne, en Région bruxelloise ensuite, Crédal lançait le « Crédit social accompagné », première formule de microcrédit aux particuliers en Belgique. Ce microcrédit est un crédit à la consommation alternatif, c'est-à-dire un crédit avec des taux justes et seulement si le budget le permet, à destination des particuliers en situation d'exclusion bancaire.

Depuis, des milliers de microcrédits ont été accordés à des particuliers et le nombre de demandes ne cesse de croître. Chaque année, Crédal reçoit des milliers d'appels téléphoniques et attribue plusieurs centaines de microcrédits personnels. Les histoires derrière ces appels partagent toutes une même trame : ce sont celles de personnes en difficulté financière et sociale qui se voient refuser l'accès au crédit bancaire. En particulier, la question de la mobilité semble être durement stigmatisante pour les publics fragilisés, et surtout dans les zones rurales de Wallonie. Pour près de 60 % des microcrédits accordés¹, Crédal intervient pour l'achat d'un véhicule. Les motivations invoquées dans les dossiers de microcrédit « mobilité » sont le plus souvent liées à l'emploi.

D'après une enquête menée auprès de 246 personnes ayant bénéficié d'un de ces microcrédits « mobilité » entre 2010 et 2013, le microcrédit mobilité est un réel vecteur d'inclusion professionnelle, sociale et financière pour le public hautement précarisé des personnes en exclusion bancaire. L'accès à la mobilité est en effet un enjeu crucial d'inclusion socioprofessionnelle. Parmi les demandes de microcrédit en lien avec l'emploi, deux profils : ceux qui cherchent un emploi et ceux qui cherchent à le maintenir. Dans les deux cas, sans mobilité, l'accès à l'emploi est compliqué : isolement du lieu de vie, inadéquation de l'offre de transports en commun, horaires inconciliables, éloignement des zones d'emploi ou nécessité de se déplacer dans le

¹ Hors Prêt vert bruxellois et Prêt Bien Vivre Chez Soi en Région wallonne.

cadre du travail imposent aux demandeurs de disposer de leur propre moyen de locomotion pour trouver ou maintenir un emploi.

Confrontés au refus bancaire, ceux qui ne disposent ni d'un véhicule ni d'un travail sont dans un cercle vicieux dont il est difficile de sortir : pour obtenir un prêt pour une voiture, il faut disposer de garanties suffisantes, et donc d'un emploi ; pour trouver un emploi, un véhicule est nécessaire ou parfois même exigé par les employeurs. Peu d'espoir de sortir de ce cercle infernal, sans un coup de pouce qui ne peut venir que difficilement de l'entourage du demandeur, souvent également en situation de précarité.

Une grande partie des bénéficiaires du microcrédit mobilité le sollicitent suite à un accident ou à une panne mettant hors d'usage le véhicule qui leur permettait d'aller travailler. Sans ressources propres et sans accès au crédit bancaire classique, il leur est impossible de le réparer ou de le remplacer. Dès lors, perte de leur emploi et marginalisation sociale et financière menacent le fragile équilibre construit à grand peine dans des contextes de précarité et d'endettement difficiles.

Avoir accès à la mobilité permet d'élargir la palette des choix socioprofessionnels et, partant, d'augmenter les chances d'insertion socioprofessionnelle à moyen terme. Cela permet également de diminuer la pression sur le quotidien en permettant de concilier plus facilement travail, vie quotidienne et garde des enfants. Avoir la capacité de réagir aux situations imprévues et de « voir venir » est essentiel pour l'insertion à long terme : vectrice de stabilité, elle augmente le sentiment de bien-être psychologique et social et permet de véritables choix. La mobilité facilite aussi les liens familiaux et sociaux, qui tissent un cadre propice à l'épanouissement personnel.

Si la situation financière des contractants ne connaît pas forcément une amélioration – les dépenses augmentent avec les rentrées – les répondants y trouvent toujours leur compte. Les témoignages recueillis vont tous dans le sens de la redécouverte d'une dignité sociale et humaine. La question de l'amélioration de l'image de soi y revient sans cesse et il y est souvent question d'apaisement. Obtenir un microcrédit quand toutes les portes sont fermées, c'est enfin le signe d'une confiance accordée, d'une institution qui croit en la réussite du projet professionnel ou de vie du demandeur, malgré les risques et les écueils.

Cette enquête révèle combien est nécessaire le travail d'un organisme de crédit social sur le terrain de la pauvreté et de l'exclusion. Le crédit bien accompagné est, pour bon nombre de personnes, l'occasion de reprendre sa vie en main.

Note aux rédacteurs

Crédal est une coopérative à finalité sociale, active dans la finance solidaire depuis plus de 30 ans et qui a inscrit les principes d'économie sociale dans ses pratiques. Forte de plus de 2.400 coopérateurs et d'un capital de plus de 30 millions €, elle propose des microcrédits pour les exclus bancaires, dont des demandeurs d'emploi voulant créer leur activité professionnelle et des crédits pour des projets à forte plus-value sociale, environnementale et culturelle.

Ressources utiles

- En annexe à ce communiqué : Abstract de l'enquête
- L'enquête complète est téléchargeable en ligne sur : www.credal.be/etudes.
- www.credal.be

Contact presse

Anne-Catherine de Neve – chargée de communication – anne-catherine.deneve@credal.be - 0472/27.38.86
Bernard Horenbeek – directeur de Crédal - 010/48.34.70